

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de Fransylva 43 le 5 juin 2026

L'assemblée générale annuelle de Fransylva 43 s'est tenue le 5 juin 2026 à 16h15 dans l'amphithéâtre du Crédit Agricole à Vals près le Puy

L'ensemble des adhérents à jour de leur cotisation avait été convoqué par courriers.

Le nombre de participants et de pouvoirs permettent de tenir l'AG tel que prévu

L'assemblée générale s'est déroulée suivant l'ordre du jour suivant :

Présentation par le Président Philippe BEIGNIER du rapport moral et du rapport d'activité.

Résolution 1 : Les rapports moral et d'activité sont approuvés à l'unanimité des votes exprimés.

Présentation par le trésorier, Robert PAYS, du rapport financier, comprenant les comptes 2025 et le budget prévisionnel 2026.

Résolution 2 : Les comptes 2025 sont approuvés à l'unanimité des votes exprimés.

Modification de la cotisation annuelle des adhérents du syndicat de Fransylva 43 :

L'AG décide de baisser le seuil du forfait de 27,50 € par hectare, de 2 hectares à 1 hectare ; le montant de la cotisation proportionnelle reste inchangé à 1,66 € par hectare supplémentaire

Résolution 3 : la modification de calcul du montant des cotisations annuelles des adhérents est approuvée à la majorité des votes exprimées ; (1 voix contre et 1 abstention concernant cette résolution).

Renouvellement des mandats d'administrateurs de Messieurs Henri Battie et André Tavaud.

Résolution 4 : Le renouvellement des mandats d'administrateur de Messieurs Henri Battie et André Tavaud sont approuvés à l'unanimité des votes exprimés.

Après épuisement de l'ordre du jour, le Président clôt l'assemblée générale ordinaire à 17H